

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 20 août 2018, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire  
M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Contrats d'engagement d'artistes, d'artisans et de conférenciers - Renouvellement de l'autorisation de signature
7. Octroi de contrat - Le Groupe Roger Faguy inc. - Renouvellement de contrat d'entretien génératrice usine de pompage
8. Octroi de contrat - ABS inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre - Réfection rue de la Baie
9. Octroi de contrat - ABC Environnement inc. - Vidange des bassins d'eaux usées Appel d'offres 2018-010
10. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Remplacement de ponceaux chemins Marie-Reine-des-Cœurs et de la Grande-Vallée - Appel d'offres 2018-009
11. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Déneigement et sablage divers chemins secteur 01 - Av. des Huards et du Plateau (chemins de tolérance), stationnements stations d'eau potable et d'eaux usées au lac Clermoustier, rue de la Succession - Appel d'offres 2018-012
12. Octroi de contrat - Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage divers chemins secteur 02 - Accotement pont du Gouvernement, de l'Original, Laval, tronçon 8<sup>e</sup> Rue, tronçon 7<sup>e</sup> Rue Nord (chemin de tolérance) et 8<sup>e</sup> Rue (chemin de tolérance) - Appel d'offres 2018-013
13. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage divers chemins secteur 03 - Des Sables, Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenue - Appel d'offres - 2018-014
14. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage divers chemins secteur 04 - Rue du Sous-Bois et rue du Hérisson (chemins de tolérance), Genest, des Sarcelles, 1<sup>ère</sup> Avenue Beaulac - Appel d'offres 2018-015
15. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage divers chemins secteur 05 - Avenue Goyette, rue Cantafio, ch. du Lac-David Ouest, désignés chemins de tolérance - Appel d'offres 2018-016
16. Octroi de contrat - Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage tronçon du chemin du Lac-Lane

## ORDRE DU JOUR (suite)

17. Programme Famille au jeu 2018 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) - Inscription municipale - Octroi de subvention
18. Embauche de M<sup>me</sup> Amélie Grenier - Employée régulière - Poste d'inspectrice en bâtiments - Service d'urbanisme
19. Embauche de M<sup>me</sup> Émie Labonté-David - Employée régulière - Poste d'inspectrice en environnement - Service d'urbanisme
20. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly - Le Grand rassemblement pour les tout-petits
21. Autorisation d'assistance - M. Antoine Rivest - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution
22. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Catherine Rondeau - Formation en comptabilité générale - Trimestre d'automne 2018
23. Installation de trois (3) lumières de rue
24. PG Solutions - Acquisition de licences
25. Demande de changements de noms de rues - Rue Georgia-O'Keeffe, rue Marcelle-Ferron, rue Frida-Kahlo
26. Adhésion au Réseau des femmes élues de Lanaudière
27. Table municipale de concertation forestière - Adoption des objectifs et principes de base - Modification de la résolution 2018-032
28. Dépôt du Plan directeur et priorités municipales 2018-2020 (dernier volet)
29. Mandat Rino Soucy, avocat - Procédures en Cour supérieure - Dossiers d'urbanisme de non-conformité à la réglementation
30. Avis de motion - Déneigement et sablage avenue des Huards et avenue du Plateau
31. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
32. Avis de motion - Déneigement et sablage 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue
33. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et de la 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemins de tolérance
34. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Sous-Bois
35. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance
36. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Hérisson
37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
38. Avis de motion - Déneigement et sablage rue Cantafio
39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
40. Avis de motion - Déneigement et sablage du chemin du Lac-David Ouest
41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
42. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 - Usage réservoirs et étangs dans les zones URB-11 et RS-22 (RETRAIT)
43. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage réservoirs et étangs (43006) dans les zones URB-11 et RS-22 (RETRAIT)
44. Adoption du règlement 535-2018 visant à abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Lac-Paré et l'avenue du Castor
45. Libération de retenue contractuelle - Sintra inc. - Réfection 2<sup>e</sup> Rang Est
46. Libération de retenue contractuelle - Sintra inc. - Traitement de surface cinq tronçons de rues
47. Adoption des comptes fournisseurs
48. Dépôt de l'état des activités financières
49. Rectifications budgétaires
50. Le maire vous informe
51. Période de questions
52. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2018-210

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait des points 42 et 43.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2018-211

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2018, des ouvertures de soumissions des 24 juillet, 13 août et 16 août 2018 et de l'assemblée de consultation publique du 7 août 2018, tels que rédigés.

6. Contrats d'engagement d'artistes, d'artisans et de conférenciers - Renouvellement de l'autorisation de signature

ATTENDU QUE la résolution 2018-045 est échue depuis le 19 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent renouveler l'autorisation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

POUR CES MOTIFS,

2018-212

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler l'autorisation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats d'engagement à intervenir entre la Municipalité et les artistes et/ou artisans et conférenciers, relativement aux divers spectacles, conférences et activités présentés à Chertsey et relevant de la programmation des activités du Service des loisirs et de la culture.

Ces sommes devront être disponibles au fonds général de la municipalité.

7. Octroi de contrat - Le Groupe Roger Faguy inc. - Renouvellement de contrat d'entretien génératrice usine de pompage

2018-213

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Le Groupe Roger Faguy inc., le contrat d'entretien annuel de la génératrice située à l'usine de pompage, au coût de 533,50 \$ par visite (plus les frais de déplacement, de matériel et taxes si applicables). Ce contrat est en vigueur pour une durée de trois (3) ans, soit du 13 juillet 2018 au 13 juillet 2021. La directrice générale est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

8. Octroi de contrat - ABS inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre - Réfection rue de la Baie

2018-214

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de mandater la firme ABS inc., plus bas soumissionnaire, pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre, lors des travaux de réfection de chaussée sur la rue de la Baie et de défrayer, à cette fin, un montant de 4 464,80 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus au bordereau numéro 182515 de l'entrepreneur, en date du 13 août 2018.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité, à même le « fonds spécial pour la réfection du réseau routier ».

9. Octroi de contrat - ABC Environnement inc. - Vidange des bassins d'eaux usées Appel d'offres 2018-010

2018-215

À la suite de l'ouverture de soumissions du 24 juillet 2018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à l'entreprise ABC Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et de l'outillage requis pour procéder à la vidange complète des bassins d'eaux usées de la Municipalité, au transport des matières soustraites et aux dispositions des boues dans un centre de traitement des eaux autorisé et accepté par les autorités compétentes, pour un montant de 43 951,22 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2018-010 et au bordereau de soumission.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

10. Octroi de contrat - Excavation Carroll inc. - Remplacement de ponceaux chemins Marie-Reine-des-Cœurs et de la Grande-Vallée - Appel d'offres 2018-009

2018-216

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 août 2018 et de la recommandation de l'ingénieur Marc-Antoine Giguère, de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à l'entreprise Excavation Carroll inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de remplacement de deux ponceaux, l'un situé sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs au niveau du lac Lafond et l'autre localisé sur le ruisseau Noir, au niveau du chemin de la Grande-Vallée, pour un montant de 123 841,87 \$ (taxes incluses), aux termes et conditions spécifiés à l'appel d'offres 2018-009 et au bordereau de soumission.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est financée par le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ) 2014-2018.

11. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Déneigement et sablage divers chemins secteur 01 - Av. des Huards et du Plateau (chemins de tolérance), stationnements stations d'eau potable et d'eaux usées au lac Clermoustier, rue de la Succession - Appel d'offres 2018-012

2018-217

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 août 2018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue des Huards (chemin de tolérance), l'avenue du Plateau (chemin de tolérance), stationnement station d'eau potable au lac Clermoustier, stationnement station d'eaux usées au lac Clermoustier et rue de la Succession (chemins secteur 01), appel d'offres 2018-012, soient octroyés à l'entreprise Déneigement Patrick Pesant, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 954,58 \$ (taxes incluses), pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne l'avenue des Huards (chemin de tolérance) et l'avenue du Plateau (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

12. Octroi de contrat - Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage divers chemins secteur 02 - Accotement pont du Gouvernement, de l'Original, Laval, tronçon 8<sup>e</sup> Rue, tronçon 7<sup>e</sup> Rue Nord (chemin de tolérance) et 8<sup>e</sup> Rue (chemin de tolérance) - Appel d'offres 2018-013

2018-218

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 août 2018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement du pont du Gouvernement, de la rue de l'Original, rue Laval, tronçon de la 8<sup>e</sup> Rue, tronçon de la 7<sup>e</sup> Rue Nord (chemin de tolérance) et 8<sup>e</sup> Rue (chemin de tolérance) (chemins secteur 02), appel d'offres 2018-013, soient effectués par les Entreprises Y.M. enr., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 6 323,63 \$ (taxes incluses), pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne les 8<sup>e</sup> Rue, (chemin de tolérance) et tronçon 7<sup>e</sup> Rue Nord (chemins de tolérance) le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

13. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage divers chemins secteur 03 - Des Sables, Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenue - Appel d'offres - 2018-014

2018-219

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 août 2018, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rues Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenues (chemins secteur 03), appel d'offres 2018-014, soient effectués par l'entreprise de Déneigement Raymond Poitras, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 17 361,23 \$ (taxes incluses), pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

14. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage divers chemins secteur 04 - Rue du Sous-Bois et rue du Hérisson (chemins de tolérance), Genest, des Sarcelles, 1<sup>ère</sup> Avenue Beaulac - Appel d'offres 2018-015

2018-220

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 août 2018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance), rue du Hérisson (chemin de tolérance), rue Genest, des Sarcelles et 1<sup>ère</sup> Avenue Beaulac (chemins secteur 04), appel d'offres 2018-015, soient effectués par l'entreprise de Déneigement Raymond Poitras, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 8 163,23 \$ (taxes incluses), pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance) et la rue du Hérisson (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

15. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage divers chemins secteur 05 - Avenue Goyette et rues Cantafio et ch. du Lac-David Ouest, désignés chemins de tolérance - Appel d'offres 2018-016

2018-221

À la suite de l'ouverture de soumissions du 16 août 2018, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance) et chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance) (chemins secteur 05), appel d'offres 2018-016, soient effectués par l'entreprise Entretien général et déneigement Christian Lamoureux, au montant de 6 308,68 \$ (taxes incluses), pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

15. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage divers chemins secteur 05 - Avenue Goyette et rues Cantafio et ch. du Lac-David Ouest, désignés chemins de tolérance - Appel d'offres 2018-016 (suite)

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne la rue Cantafio (chemin de tolérance) et le chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

16. Octroi de contrat - Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage tronçon du chemin du Lac-Lane

2018-222

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage du tronçon du chemin du Lac-Lane, étant le bout du chemin, soient effectués par les Entreprises Y.M. enr, au montant de 435 \$ (plus taxes si applicables) pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, selon les termes et conditions contenus à la soumission de l'entrepreneur en date du 14 août 2018.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

17. Programme Famille au jeu 2018 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) - Inscription municipale - Octroi de subvention

ATTENDU le Programme Famille au jeu 2018 présenté à la municipalité, dans le cadre de l'offre de service « Ensemble, pour des municipalités en santé! » de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, visant à favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie, en contribuant au développement de projets municipaux visant le loisir actif ou la saine alimentation, dans des environnements sans fumée, auprès des parents de 25 à 44 ans;

ATTENDU QUE ce programme offre à la municipalité un incitatif financier (subvention de 500 \$) pour la réalisation d'un projet;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière n'implique aucun engagement financier de la municipalité;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans le cadre de l'application de la Politique sur les saines habitudes de vie de la municipalité de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2018-223

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey s'inscrive au Programme Famille au jeu 2018 et désigne M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice du Service des loisirs et de la culture, pour agir à titre de représentante de la municipalité dans le cadre dudit Programme. Celle-ci est également autorisée à produire la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

18. Embauche de M<sup>me</sup> Amélie Grenier - Employée régulière - Poste d'inspectrice en bâtiments - Service d'urbanisme

2018-224

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Amélie Grenier obtienne son statut d'employée régulière à titre d'inspectrice en bâtiments pour le Service d'urbanisme, et ce, à compter du 20 août 2018, avec tous les avantages sociaux et monétaires qui y sont reliés, celle-ci ayant complété la période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours requise en vertu de l'article 4.02 de la convention collective en vigueur.

19. Embauche de M<sup>me</sup> Émie Labonté-David - Employée régulière - Poste d'inspectrice en environnement - Service d'urbanisme

2018-225

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner le statut d'employée régulière de M<sup>me</sup> Émie Labonté à titre d'inspectrice en environnement pour le Service d'urbanisme, effectif depuis le 23 juillet 2018, avec tous les avantages sociaux et monétaires qui y sont reliés, celle-ci ayant complété la période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours requise en vertu de l'article 4.02 de la convention collective en vigueur.

20. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly - Le Grand rassemblement pour les tout-petits

2018-226

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère municipale, à participer à un événement gratuit, intitulé « Le Grand rassemblement pour les tout-petits », qui se tiendra à Québec les 20 et 21 novembre 2018. Cet événement, qui a lieu dans le cadre de la troisième édition de la Grande semaine des tout-petits, est destiné à tous les acteurs et les réseaux concernés par la petite enfance et a pour buts de reconnaître les avancées du Québec en matière d'environnements favorables au développement des tout-petits. Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

21. Autorisation d'assistance - M. Antoine Rivest - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution

2018-227

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M. Antoine Rivest, chargé de projets pour le Service des travaux publics, à assister à une formation donnée par le cégep de Saint-Laurent dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les réseaux municipaux, les 27 septembre, 2, 3, 4, 9, 10 et 11 octobre 2018. Le coût d'inscription maximal est de 1 500 \$ (plus taxes si applicables), plus les frais de repas et de déplacement qui sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.



22. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Catherine Rondeau - Formation en comptabilité générale - Trimestre d'automne 2018

2018-228

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que suite à l'admission de M<sup>me</sup> Catherine Rondeau, agente de bureau (comptabilité), à un programme d'études à temps partiel donné par l'UQAM pour l'obtention d'un certificat en comptabilité générale, la municipalité défraie le coût du trimestre d'automne 2018 au montant de 449,40 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

23. Installation de trois (3) lumières de rue

ATTENDU le dépôt à la Municipalité de cinq (5) demandes de citoyens pour l'installation de lumières de rue.

POUR CE MOTIF,

2018-229

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'après analyse des demandes, la municipalité procède à l'installation de trois (3) lumières de rue à des fins de sécurité publique aux endroits suivants :

- au niveau du 1390, chemin du Domaine-des-Chutes;
- entre le 2791 et le 2831, chemin de l'Église;
- à l'intersection de la 5<sup>e</sup> Avenue et du Rang 2.

24. PG Solutions - Acquisition de licences

2018-230

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat, l'implantation et l'activation de trois (3) nouvelles licences JMap 6 Pro, de la firme PG Solutions et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 4 810 \$ (plus taxes si applicables), conformément à l'offre de service du 31 juillet 2018.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

25. Demande de changements de noms de rues - Rue Georgia-O'Keeffe, rue Frida-Kahlo, rue Marcelle-Ferron

2018-231

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à une demande de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie, de modifier le nom de trois (3) rues à des fins de conformité géographique et, après avoir obtenu les propositions du propriétaire Domaine du Lac D'Argent Inc, représenté par M<sup>me</sup> Nathalie Guimond, le conseil accepte de changer les noms des rues privées suivantes comme suit :

- Rue privée située sur le lot 5 111 102, cadastre du Québec, actuellement nommée rue Salvador-Dali, pour la rue Georgia-O'Keeffe;
- Rue privée située sur le lot 5 111 120, cadastre du Québec, actuellement nommée rue Salvador-Dali, pour la rue Frida-Kahlo;
- Rue privée située sur le lot 5 111 121, cadastre du Québec, actuellement nommée rue Guimond, pour la rue Marcelle-Ferron.

26. Adhésion au Réseau des femmes élues de Lanaudière

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey reconnaît l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorise la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même qu'elle reconnaît l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens.

POUR CES MOTIFS,

2018-232

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité adhère au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière et défraie un montant de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que la Municipalité accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux et s'engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

27. Table municipale de concertation forestière - Adoption des objectifs et principes de base - Modification de la résolution 2018-032

ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2018-032 du 19 février 2018, le conseil municipal a procédé à la création de la Table municipale de concertation forestière;

ATTENDU QUE les participants à la Table municipale de concertation ont convenu d'objectifs et de principes de base de fonctionnement;

ATTENDU QUE ces objectifs et principes remplacent les trois objectifs principaux adoptés aux termes de la résolution 2018-032.

POUR CES MOTIFS,

2018-233

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement :

que soient adoptés, par les membres du conseil, les objectifs et les principes de base de fonctionnement de la Table municipale de concertation forestière, tels qu'adoptés par les participants de la Table et consignés au procès-verbal de la réunion du 8 août 2018, dont l'extrait est inclus en annexe du présent procès-verbal;

que soit modifiée la résolution 2018-032 du 19 février 2018, en remplaçant les objectifs principaux 1, 2 et 3 par les objectifs et principes de base de fonctionnement, tels qu'adoptés aux termes de la présente résolution.

28. Dépôt du Plan directeur et priorités municipales 2018-2020 (dernier volet)

M. Sylvain De Beaumont, conseiller, procède au dépôt du Plan directeur et priorités municipales 2018-2020 - dernier volet.

29. Mandat Rino Soucy, avocat - Procédures en Cour supérieure - Dossiers d'urbanisme de non-conformité à la réglementation

2018-234

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de mandater M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales nécessaires concernant les infractions à la réglementation municipale constatées aux propriétés situées au :

- rue du Cocher - matricule 7808-84-7810
- 419, rue Grenier Sud - matricule 7311-24-3700
- 13015, route 335 - matricule 7298-70-0848
- et 13005, route 335 - matricule 7298-70-0817

La directrice générale ou le directeur du Service d'urbanisme, M. Omar Moussaoui, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

30. Avis de motion - Déneigement et sablage avenue des Huards et avenue du Plateau

Avis de motion est donné par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

31. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Michel Robidoux procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien des avenues des Huards et du Plateau, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

31. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance (suite)

ATTENDU la soumission au montant total de 3 000,01 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance, au prix de 3 000,01 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Déneigement Patrick Pesant en date du 6 août 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

32. Avis de motion - Déneigement et sablage 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemins de tolérance

Avis de motion est donné par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et de la 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemin de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

33. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemins de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Michel Robidoux procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

33. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (dénouement et sablage) 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemins de tolérance (suite)

PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et de la 8<sup>e</sup> Rue, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 2 242,01 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et de la 8<sup>e</sup> Rue, désignées chemins de tolérance, au prix de 2 242,01 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de la compagnie Entreprises Y.M. enr. en date du 14 août 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

34. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (dénouement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

35. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Michel Robidoux procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 954,58 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, au prix de 1 954,58 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, en date du 16 août 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

36. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Michel Robidoux procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 839,60 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, au prix de 1 839,60 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Déneigement Raymond Poitras en date du 16 août 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance (suite)

#### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

38. Avis de motion - Déneigement et sablage rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Sylvain Lévesque procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

#### PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue Cantafio, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 817,75 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, au prix de 1 817,75 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Entretien général et déneigement Christian Lamoureux en date du 27 juillet 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.



39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance (suite)

### ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

40. Avis de motion - Déneigement et sablage du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

Avis de motion est donné par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit déposé, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance, pour la saison 2018-2019, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019.

41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. Sylvain Lévesque procède au dépôt, en cette séance du 20 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la municipalité.

### PROJET

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-David Ouest, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 2 966,36 \$ (taxes incluses) pour un an, soit du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 août 2018.

### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance (suite)

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage du chemin du Lac-David Ouest désigné chemin de tolérance, au prix de 2 966,36 \$ (taxes incluses) pour la période du 15 octobre 2018 au 15 avril 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Entretien général et déneigement Christian Lamoureux en date du 27 juillet 2018, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encouru par la municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

42. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 - Usage réservoirs et étangs dans les zones URB-11 et RS-22

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

43. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'autoriser l'usage réservoirs et étangs (43006) dans les zones URB-11 et RS-22

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

44. Règlement 535-2018

Règlement visant à abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Lac-Paré et l'avenue du Castor

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer, par règlement, la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de déterminer des zones de sécurité pour les piétons et en prescrire et régir l'usage;

ATTENDU le volume de circulation sur le chemin du Lac-Paré et l'avenue du Castor et que beaucoup d'automobiles et de véhicules lourds y circulent à une vitesse excessive, pouvant mettre en péril la sécurité de la population;

ATTENDU QUE la vitesse de 80 km/h applicable sur ces chemins devrait être abaissée à 60 km/h;

44. Règlement 535-2018 (suite)

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

POUR CES MOTIFS,

2018-235

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 535-2018 soit adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - VITESSE MAXIMALE PERMISE

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la vitesse maximale permise sur le chemin du Lac-Paré et l'avenue du Castor est fixée à 60 km/h. Les chemins visés par le présent règlement sont illustrés à l'annexe A.

ARTICLE 3 - INFRACTION

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue au Code de la sécurité routière.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Directrice du Service du greffe

---

Maire

45. Libération de retenue contractuelle - Sintra inc. - Réfection 2<sup>e</sup> Rang Est

2018-236

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'à la suite de l'obtention d'une garantie supplémentaire de l'Entrepreneur quant à l'exécution des travaux, le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de 5 % au montant de 17 756,64 \$ (plus taxes si applicables), de la firme Sintra inc., relativement aux travaux de réfection du 2<sup>e</sup> Rang Est (appel d'offres 2017-001).

46. Libération de retenue contractuelle - Sintra inc. - Traitement de surface cinq tronçons de rues

2018-237

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de 5 % au montant de 8 202,02 \$ (plus taxes si applicables), de la firme Sintra inc., relativement au traitement de surface de l'avenue Samuel Nord, chemins du Lac-d'Argile et Marie-Reine-des-Cœurs et rue Rochon (appel d'offres 2017-002).

47. Adoption des comptes fournisseurs

2018-238

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2018 au montant de 1 562 472,21 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2018, au montant de 285 702,35 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

48. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018.

49. Rectifications budgétaires

2018-239

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires totalisant la somme de 75 900 \$, telles que montrées au tableau préparé par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

50. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

51. Période de questions

On compte 45 personnes dans l'assistance.

52. Levée de la séance

2018-240

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 35.

---

Directrice du Service du greffe

---

Maire